

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 21 septembre 2015 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Mme la mairesse suppléante | Jessy Leclerc      |
| Mme la conseillère         | Joyce Bérubé       |
| MM. les conseillers        | Rémi Fortin        |
|                            | Dominic Côté       |
|                            | Jean-Pierre Martel |

formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

|  |               |
|--|---------------|
| Mme la directrice générale<br>et secrétaire-trésorière | Yvette Boulay |
|--|---------------|

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2015-09-240

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – « RESURFAÇAGE ASPHALTIQUE ET RECHARGEMENT D'ACCOTEMENT – SECTIONS DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON »

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 15 septembre 2015 dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel d'offres relativement au resurfaçage asphaltique et au rechargement d'accotement de différentes sections de la route du Ruisseau-Gagnon.

2015-09-241

#### ADJUDICATION DE CONTRAT – « RESURFAÇAGE ASPHALTIQUE ET RECHARGEMENT D'ACCOTEMENT – SECTIONS DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON »

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres publié sur le site Internet SÉAO dans le cadre du resurfaçage asphaltique et rechargement d'accotement de différentes sections de la route du Ruisseau-Gagnon, et ce, conformément à la résolution 2015-08-205;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 15 septembre 2015;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

**D'**adjudger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages des Monts inc. de Matane, le contrat de resurfaçage asphaltique et de rechargement d'accotement de six (6) sections de la route du Ruisseau-Gagnon, pour la somme de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et vingt-quatre cents (98 477, 24 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 15 septembre 2015.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**D'**autoriser Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2015-09-242

#### **PROGRAMME TECQ DU MAMOT – ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES – PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a l'obligation de réaliser un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, selon les exigences et critères du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT QUE** les critères et exigences des plans d'intervention ont été revus pour uniformiser les résultats, préciser l'information et d'assurer un minimum d'auscultation des réseaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention doit être réalisé en conformité avec les exigences requises, dans le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées rédigé en novembre 2013 par le MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. a présenté un budget d'honoraires professionnels sur une base forfaitaire pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de services professionnels de Tetra Tech QI inc. ne comprend pas les frais des firmes spécialisées pour de nouvelles inspections télévisées des conduites d'égout et/ou pour l'adaptation des rapports antérieurs selon les nouveaux indicateurs ni l'inspection des chaussées avec auscultation automatisée par une firme spécialisée;

**CONSIDÉRANT QUE** si le MAMOT devait avoir des commentaires et/ou des demandes spécifiques, notamment concernant l'étude des indicateurs optionnels, ces demandes ne seront pas incluses dans la proposition de services professionnels soumise par Tetra Tech QI inc.;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accepter le budget d'honoraires professionnels présenté par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. pour un montant de dix-sept mille trois cent vingt-cinq dollars (17 325 \$), taxes en sus.

**QUE** les frais des firmes spécialisées pour de nouvelles inspections télévisées des conduites d'égouts et/ou pour l'adaptation des rapports antérieurs selon les nouveaux indicateurs ne sont pas inclus dans les frais d'honoraires professionnels dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention présenté par Tetra Tech QI inc.

**QUE** l'inspection des chaussées avec auscultation automatisée par une firme spécialisée n'est pas incluse dans les frais d'honoraires professionnels dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention présenté par Tetra Tech QI inc.

**QU'**advenant des demandes spécifiques autres de la part du MAMOT, ces demandes seront répondues sur une base horaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2015-09-243

#### **ÉTABLISSEMENT D'UNE VIRÉE POUR L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT AU 8, RUE DES PINS – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE M. SAMUEL HUDON, MME JULIE CÔTÉ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SAISON HIVERNALE 2015-2016 ET SAISONS HIVERNALES ULTÉRIEURES**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Samuel Hudon et Mme Julie Côté, propriétaires de l'immeuble situé au 8, rue des Pins, acceptent de mettre à la disposition de la Municipalité de Saint-René-de-Matane leur stationnement résidentiel à des fins de virée pour l'équipement de déneigement municipal;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane et M. Samuel Hudon et Mme Julie Côté concernant l'utilisation du stationnement de leur propriété, située au 8, rue des Pins, Saint-René-de-Matane, à des fins de virée pour l'équipement de déneigement municipal à compter de l'hiver 2015-2016.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente à intervenir et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-09-244

#### **RÉPARATION DU LAMPADAIRE DE RUE SITUÉ ENTRE LES 525 ET 527, ROUTE 195, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CONVERSION D'ÉCLAIRAGE AU DEL – RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE LTÉE**

**CONSIDÉRANT** le bris de la lampe de rue située entre les 525 et le 527, route 195, Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge pertinent de convertir à l'éclairage au DEL le réseau d'éclairage public actuel, et ce, à compter du moment où des réparations s'imposent;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les travaux de relampage au DEL de la lampe de rue située entre les 525 et 527, route 195, Saint-René-de-Matane, incluant l'achat du matériel, au coût de de trois cent sept dollars et dix-huit cents (307,18 \$), taxes en sus, par l'entreprise Richard Poirier et Frères Électrique Ltée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 340 00 419 et 02 340 00 649.

2015-09-245

#### **PG SOLUTIONS – SÉMINAIRE DE FORMATION – ACCÈSCITÉ FINANCES – 2 OCTOBRE 2015 À RIMOUSKI – PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au Séminaire de formation AccèsCité Finances qui se tiendra le 2 octobre 2015, à Rimouski.

**QUE** le coût d'inscription est de trois cent quatre-vingt-quinze dollars (395 \$), taxes en sus.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 21 septembre 2015

**QUE** les frais de transport et de séjour sont à la charge de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément au règlement numéro 2012-06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, gm.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 454.

**2015-09-246**

#### **VENTE D'UN ÉCHANTILLONNEUR GLS D'EAUX USÉES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** la réfection des stations de pompage du réseau d'égout existant et la construction d'une station de pompage dans le secteur du Ruisseau-Gagnon;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur du projet initial de réfection des stations de pompage du réseau d'égout, deux échantillonneurs d'eaux usées ont été inclus dans le budget de ce projet;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin des travaux de réfection des stations de pompage, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a un échantillonneur d'eaux usées en inventaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun avantage à conserver en inventaire, pendant de nombreuses années, l'échantillonneur d'eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite acquérir cet échantillonneur d'eaux usées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** vendre à la Municipalité de Sainte-Félicité l'échantillonneur GLS d'eaux usées en inventaire pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public lors de cette séance extraordinaire, il n'y a aucune question à répondre.

**2015-09-247**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 21 septembre 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussignée, Jessy Leclerc, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
**Jessy Leclerc**  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
**Yvette Boulay, g.m.a.**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg